

Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo surveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »
Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

-POUR LES COMMERÇANTS : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT–LA–CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**

ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures
Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures.
cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr

la brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**
ouverture : le lundi, mercredi et samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.